



L'an deux mil onze, lundi 6 juin à 21 h 10, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard RIGAULT, Maire.

Etaient présents : MM LEROY, MORET, HOUET, SEDRAN, ROUDAUT Adjoints au Maire, adjoints au Maire.

M. AIGUIER, Mmes BLONDEEL, M. BRETON, Mmes BUGNON, Mmes LE MAUX, MAYOR-LANIQUE, LE GARNEC, MM. MOMON, VOLONTÉ, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mmes RADENNE (pouvoir à M. RIGAULT), LE GAL (pouvoir à M. SEDRAN), LUYCKFASSEL (pouvoir à Mme MAYOR-LANIQUE), MM. NICOLAS (pouvoir à M. ROUDAUT), PERRIN (pouvoir à M. MORET), Mme RUSMANN (pouvoir à M. HOUET),

Absents : Mme MARTY.

Date d'affichage de la convocation : 30 mai 2011

Date d'affichage du compte rendu : 10 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 22 – **Présents** : 15 **Votants** : 21

Secrétaire de séance : BRETON Jean-Pierre

M. le Maire s'excuse pour le retard d'ouverture de la séance publique du Conseil Municipal, engendré par le refus d'un caméraman d'obtempérer à l'organisation de cette réunion et ayant requis l'intervention de la gendarmerie.

Après avoir accueilli les membres présents et que le compte-rendu de la séance précédente ait été approuvé à l'unanimité, M. le Maire demande à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Tarifs séjour – Ferme de Saint-Hilliers

La modification de l'ordre du jour étant approuvée à l'unanimité, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour de la séance.

1 – TARIFS SÉJOUR – FERME DE SAINT- HILLIERS

M. le Maire informe que la commune souhaite organiser un séjour pour les 7 – 11 ans par l'intermédiaire du CLSH.

Un séjour est donc proposé pour la période du 30 août au 2 septembre 2011 à la ferme de Saint-Hilliers en Seine-et-Marne. L'activité dominante du séjour est la vie à la ferme et les soins apportés aux animaux sous forme d'activités pédagogiques. Le séjour est prévu pour 16 enfants et le transport se fera en minibus. Le mode de gestion est en couchage sous tentes dans le parc de la ferme. Une navette de type mini-bus accompagnera et récupèrera les enfants en début et fin de séjour.

M. le Maire annonce les tarifs proposés qui tiennent compte de toutes les prestations réalisées sur la ferme, le couchage, la pension complète, le transport et l'encadrement. Les tarifs sont proposés en fonction des quotients familiaux, à savoir :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS
QF 0	110,00 €
QF 1	120,00 €
QF 2	130,00 €
QF 3	140,00 €
QF extérieur	160,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'organisation du séjour à la ferme de Saint-Hilliers du 30 août au 2 septembre 2011,
- **VOTE** les tarifs ci-dessus.

2 – ELECTION DELEGUE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Mme EL TAÏRI, conseillère municipale, suite à son incapacité de remplir sa fonction depuis son déménagement. A ce titre, il convient de pourvoir les vacances occasionnées par cette démission de droit.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit nullement de pourvoir à son remplacement en qualité d'élus et que le Conseil Municipal comptera désormais 22 membres.

- **Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Vu le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif à la composition des Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale, modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000,

Considérant qu'il convient de fixer à parité le nombre d'élus par le Conseil Municipal et le nombre de personnes représentatives nommées par le Maire,

Considérant que le Maire est Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la démission de Mme EL TAÏRI Leila en date du 17 mai 2011, conseillère municipale déléguée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant la vacance d'un siège au sein du Conseil d'administration du CCAS,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ÉLIT** au scrutin de liste, Madame Brigitte LE GARNEC, conseillère municipale, membre élue au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Moussy-le-Neuf.

- **Commission d'Appel d'Offres**

Vu les articles 22 et 23 du Code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite de la démission d'un membre suppléant, il convient de désigner à nouveau les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que cette commission peut avoir un caractère permanent,

Considérant qu'une commission spécifique pourra être constituée pour la passation d'un marché déterminé,

Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient de procéder de la même façon pour l'élection des membres suppléants qui sont également au nombre de 3,

Considérant que peuvent participer à la Commission d'Appel d'Offres, sans voix délibérative des personnalités ou agents communaux désignés par le président en raison de leur compétence dans le domaine objet du marché, le comptable public et le représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF).

Vu la démission de Madame EL TAÏRI en date du 17 mai 2011,

Considérant la vacance d'un siège au sein de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ÉLIT** M. SEDRAN Bruno, adjoint au maire, membre suppléant pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres qui étudiera l'ensemble des marchés publics de la commune. En conséquence le tableau récapitulatif des membres de la CAO est le suivant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
RIGAULT Bernard – Président	Daniel LEROY – Président en cas d'empêchement du Président
HOUET Claude – Membre Titulaire	NICOLAS Pascal – Membre Suppléant
RADENNE Nicolle – Membre Titulaire	PERRIN Jean-Jacques – Membre Suppléant
MOMON Gérard – Membre Titulaire	SEDRAN Bruno – Membre Suppléant

- **Communauté de Commune du Pays de la Goële et du Multien**

M. le Maire expose que la commune adhère à plusieurs syndicats intercommunaux. Des délégués désignés par le Conseil Municipal participent aux assemblées générales de ces organismes publics. Leur présence aux réunions est importante car des dossiers concernant la commune de Moussy le Neuf y sont régulièrement traités. Avant chaque réunion syndicale et en fonction de l'ordre du jour, les délégués doivent se renseigner en mairie pour évoquer éventuellement des points concernant la commune. Après chaque réunion, ils informent le Conseil Municipal des décisions qui ont été prises.

Compte-tenu du fait qu'un siège de suppléant devient vacant, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ÉLIT** M. LEROY Daniel, adjoint au maire, délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de la Goële et du Multien.

3 – REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 février 2011, relative au régime indemnitaire et explique qu'il convient de préciser le montant servant de référence au calcul du régime indemnitaire.

Il est indiqué en effet que le montant servant de base de calcul au nouveau régime indemnitaire s'entend sur le traitement net imposable, or, il convient de lire le traitement net indiciaire hors prime.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

-**PRECISE** que le montant de référence du nouveau régime indemnitaire s'entend sur le traitement net indiciaire hors prime.

4 – REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS

M. le Maire informe que la Communauté de Communes du Pays de la Goële et du Multien a compétence pour la collecte des déchets ménagers et assimilés et la collecte du verre. Elle assure aussi la dotation et la répartition des conteneurs mis à disposition.

En date du 21 avril 2011, le Conseil Communautaire a adopté le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés. Ce règlement permettra éventuellement d'obtenir un label environnemental donnant droit à des subventions.

Pour Moussy-le-Neuf, les jours de ramassage des divers déchets sont les suivants :

Collecte des ordures ménagères

Tous les lundis et jeudis

Collecte du tri sélectif

Tous les mardis

Collecte des encombrants, une fois par trimestre

Ils ont eu lieu les 15 février et 17 mai 2011

Ils auront lieu les 16 août et 22 novembre 2011

Collecte des déchets verts

Tous les mardis du mois de mars à novembre

M. le Maire expose qu'il convient de prendre une délibération afin que ce règlement soit applicable sur le territoire de chaque commune concernée par ce ramassage.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **APPROUVE** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

5 – DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire informe qu'une décision modificative est nécessaire en section d'investissement. Il laisse la parole à M. LEROY, adjoint au maire aux finances.

M. LEROY rappelle que le budget est un acte prévisionnel qui doit être présenté en équilibre. En investissement et en fonctionnement, toute décision modificative doit aussi être présentée en équilibre.

Dans un premier temps, l'estimation budgétaire faite pour la maîtrise d'œuvre du centre multi-activités n'étant pas suffisante, une ouverture de crédit sur cette opération est nécessaire. Il informe qu'une étude pour le contrat régional va être lancée et qu'il convient de provisionner l'opération à cet effet.

Par ailleurs, il indique qu'un certain nombre d'écritures d'ordre doivent être prévues au budget dans le cadre de la cession de parcelles faite en juin 2008 entre la commune et Kaufman & Broad (parcelle AW198 - Rue des anémones et AS380 - Avenue du moulin). M. le Maire rappelle que les biens respectifs ont été estimés à 134.000 € et échangés sans soulte. En conséquence, il convient de confirmer cette valeur pour sortir la parcelle cédée (AS380) et intégrer la parcelle acquise (AW198) dans l'état d'actif de la commune.

M. le Maire rappelle que la commune ne peut inscrire dans son budget qu'une subvention ayant été notifiée. En conséquence, le recours à un emprunt d'équilibre s'impose dans l'élaboration du budget. Ainsi, à réception d'un arrêté de notification d'une subvention, une décision modificative est prise pour acter l'attribution et diminuer du même montant l'emprunt d'équilibre. C'est ainsi que l'emprunt de 700 000€ voté au budget primitif 2011 a déjà été diminué de plus de la moitié. M. le Maire estime que cette explication s'impose afin de rectifier certains commentaires volontairement tendancieux ou péchant par ignorance.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les virements et ouvertures de crédits tels que décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT (OPERATIONS REELLES)			
	Objet	DEPENSES	RECETTES
CCR-2313	Contrat contact – CMA + contrat régional	11 400	
CTM-2313	Centre Technique Municipal	-11 400	
INVESTISSEMENT (OPERATIONS D'ORDRE)			
		DEPENSES	RECETTES
2111-041	Intégration parcelles	134 000	
1328-041	Intégration parcelles		134 000

6 – MARCHE PUBLIC – RESTAURATION MUNICIPALE

M. le Maire indique que le contrat de restauration collective en cours signé avec la société API RESTAURATION arrive à échéance le 31 Août 2011.

Vu la nécessité d'assurer l'approvisionnement général du restaurant municipal et des adultes (anciens, personnes bénéficiant de portages de repas à domicile, employés communaux, personnel d'encadrement de l'école du chêne et CLSH),

Vu l'avis d'appel public à la concurrence n° 11-105193 envoyé le 05/05/11, publié au BOAMP le 10/05/11,

Vu la proposition de l'entreprise API RESTAURATION, située à Moussy-le-Neuf, fixant le prix du repas adulte à 2,65€ et à 2,45€ celui de l'enfant, pain compris,

Considérant l'analyse de cette offre et son étude en commission d'examen des offres en date du 6 juin 2011,

Vu l'avis favorable de la commission d'examen des offres,

Considérant que les menus sont élaborés en collaboration avec un nutritionniste et étudiés lors d'une commission des menus en Mairie,

Considérant que la société API RESTAURATION offre 1 journée de formation gratuite au personnel communal travaillant à la cuisine municipale,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **RETIENT** l'offre pour la fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant municipal de la société API RESTAURATION à compter du 1^{er} septembre 2011 jusqu'au 31 Août 2012 pour un montant de 2,65€ pour les adultes et de 2,45€ pour les enfants, pain compris,

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires au marché,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

7 – CONVENTION SIER – DEPLACEMENT RUE JEANNE D'ARC

M. le Maire donne la parole à M. ROUDAUT, adjoint au maire. Ce dernier indique que dans le cadre du réaménagement de la voirie du centre bourg, un parking public va être créé en lieu et place de la construction située 1-3-5 rue Jeanne d'Arc.

M. ROUDAUT précise qu'un permis de démolir a déjà été accordé en date du 4 mai 2011, pour la réalisation de ce projet.

Considérant que des réseaux sont en façade de ce bâtiment et qu'il convient de procéder à leur enfouissement, M. le Maire propose de signer une convention, avec le SIER pour le déplacement des réseaux. Le montant des travaux est estimé à :

- 5 600 € HT pour France Télécom (auquel s'ajoute le câblage France Telecom)
- 10 100 € HT pour l'Eclairage Public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux de déplacement des réseaux rue Jeanne D'Arc,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le SIER,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

8 – CONVENTION SIER – EXTENSION DES RESEAUX RUE DE L'ERABLE

M. le Maire indique que dans le cadre de la réalisation du centre technique municipal il est nécessaire de réaliser l'extension des réseaux rue de l'Erable afin d'alimenter le bâtiment.

Il propose de signer une convention de déplacement des réseaux avec le SIER. Le montant des travaux est estimé à :

- 12 000 € HT pour France Télécom (auquel s'ajoute le câblage France Telecom)

- 15 900 € HT pour l'Eclairage Public.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux d'extension des réseaux rue de l'Erable,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le SIER,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011.

9 – CESSION DE VOIRIE

M. le Maire informe que dans le cadre de l'application de la servitude d'alignement ruelle de Patras, la commune va se porter acquéreur de plusieurs parcelles. Il s'agit d'une procédure de régularisation.

AT 117	30 m ²
AT 118	22 m ²
AT 110	54 m ²

Considérant le caractère inconstitutionnel des cessions gratuites de terrains rendu par le Conseil d'Etat depuis le 23 septembre 2010,

Vu l'estimation du service des domaines,

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes notariés nécessaires,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'achat des parcelles,

AT 117	500.00 €
AT 118	366.66 €
AT 110	900.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes notariés nécessaires.

10– DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Au cours de la séance, le Conseil Municipal n'entend pas exercer son droit de préemption sur les parcelles : AT 480 (alignement à 3.50 m, mètres de l'axe de la ruelle de Patras) ; AT 500 – AT 496 (alignement à 5 mètres de l'axe de la rue Lampezard) ; AT 536 – AT 537 – AT 539 ; AV 177 (alignement de fait pour l'avenue du Bois) ; AT 399 – ZL 52 – ZL 53 (Alignement à 5 mètres de l'axe de la rue des Longues Raies) ; AT 33 – AT 34 (alignement à 3.50 mètres de l'axe de la rue du Vivier).

11– INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

• **Ravivage de la flamme**

Le Président de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête « Les Gueules Cassées » invite, comme chaque année, les élèves de CM2 de notre commune à la cérémonie du Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe le mercredi 15 juin 2011 à 18h30. L'école élémentaire n'organisant pas la sortie cette année, du fait que le mercredi les enseignants ne font pas classe, la municipalité s'est substituée afin de permettre aux enfants d'assister à cette cérémonie exceptionnelle et émouvante. 21 élèves de CM2 (sur 52) ont répondu vouloir participer à cette sortie et participeront donc à la cérémonie en présence d'élus, quatre parents d'élèves et 2 animateurs. Le rendez-vous est fixé le mercredi 15 juin à 15h30 devant la mairie et le retour est prévu vers 21h00.

- **Grand PARIS**

M. le Maire présente le schéma d'ensemble du Métro du Grand Paris. Ce schéma sera annexé au décret après le vote de la loi qui retient l'implantation d'une gare sur le territoire du Mesnil-Amelot. Il informe qu'une réunion avec les techniciens de la société du Grand Paris s'est tenue ce jour en sa présence. Le planning annoncé s'inscrit d'ores et déjà dans un timing très serré et qui débute dans les prochains jours par les premiers appels d'offres.

M ROUDAUT s'interroge sur le financement. M. Le Maire précise que celui-ci est porté par la société du Grand Paris et très certainement par un emprunt d'état.

M Le Maire complète cette information en précisant que ce projet porté par M. ALBARELLO, député Maire de Claye Souilly, a reçu l'aval unanime de l'ensemble des acteurs du secteur.

Une dernière précision relative à l'implantation de la gare de maintenance reste à trancher, entre le triangle de Gonesse et le Mesnil Amelot.

- **Manifestations**

Samedi 4 et dimanche 5 juin : Compétition de gymnastique départementale aînées et jeunesses dans le gymnase de l'Erable.

Mardi 7 juin : La directrice de l'école Maternelle organise le spectacle de fin d'année dans le gymnase du complexe du Chêne.

Samedi 11 juin : La section ESM Karaté organise sa fête de fin d'année suivie d'une démonstration, dans la salle de spectacles du complexe du chêne.

Mercredi 15 juin : Cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe à 18h30.

Vendredi 17 juin : La kermesse de l'école élémentaire a lieu de 18h à 22h00 dans la cour de l'école.

Samedi 18 juin : Le CAJ organise son 3^{ème} Grand Prix de Caisses à Savon : 10h30 pour les essais et 14h pour les courses. Pour participer, vous pouvez vous inscrire auprès de Fabien ou Arno au 01.60.54.97.31

Samedi 18 juin : La section ESM gymnastique organise sa fête de fin d'année au gymnase de l'Erable.

Dimanche 19 juin : La section ESM Judo organise son barbecue annuel, dans la salle de spectacles du complexe du chêne, pour fêter la fin de l'année.

Mardi 21 juin : Fête de la musique de 19h à 22h30 sur la place de la mairie. Buvette, restauration sur place et concert. Démonstrations de la section ESM danse et participation des élèves de l'école de musique.

Samedi 25 juin, à 9h30 : L'école élémentaire du Chêne propose aux parents la projection du film de la Classe de mer à Cancale qui a eu lieu du 24 au 29 janvier 2011. A cette occasion, la municipalité offrira les dictionnaires aux élèves de CM2 qui passent en 6^{ème}.

Samedi 25 juin : Gala annuel de la section ESM danse. Ce gala regroupera les danseurs de country de jazz moderne et de danse orientale. Tous les groupes d'âges sont concernés. Buvette sur place.

21h 53, l'ordre du jour étant terminé et plus personne dans le Conseil ne souhaitant poser d'autres questions, M. le Maire clôt la séance publique.

M. le Maire propose de faire une courte pause afin de permettre l'extinction et le démontage de la caméra avant la traditionnelle rencontre informelle entre les administrés qui le souhaitent et les élus.

Le Maire

Bernard RIGAUT